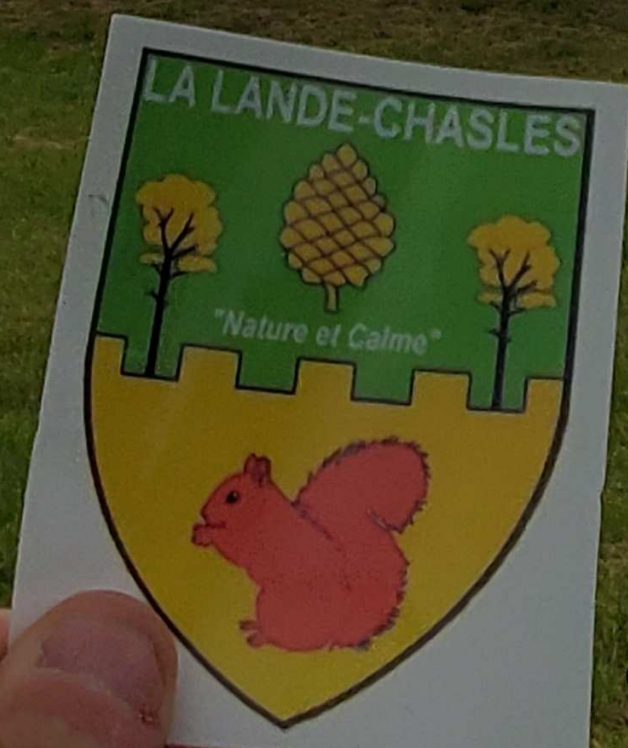


# BULLETIN MUNICIPAL LA LANDE-CHASLES

Juin 2023



**Challenge blason communal  
Cheval à côté de Saumur !**

## SOMMAIRE

### P.2

Challenge blason communal, chiffres

Edito du Maire

### P.3

L'eau, un bien si précieux

### P. 4 et suivantes

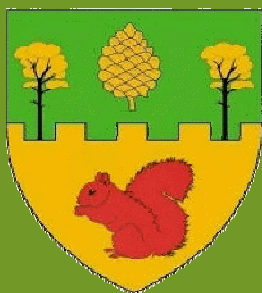
Infos associatives et pratiques

Des orchidées sauvages à La Lande-Chasles

Bruit et respect du voisinage

Dicton sonore du semestre !

"Entre voisins, on s'entend mieux  
quand on ne s'entend pas trop"



A tous les bénévoles du comité des fêtes, aux membres du conseil municipal ainsi qu'à tous ceux qui entretiennent les abords de leurs propriétés ou locations.

Vous participez au rayonnement positif de la commune tout au long de l'année, soyez-en tous remerciés.

Challenge blason de La Lande-Chasles, quelques chiffres

Au 9 juin 2023, 1 450 photos reçues du monde entier

Blason photographié dans 64 pays différents

Un reportage au JT de TF1, 13h le 24 avril 2023

Articles presse locaux et nationaux, ainsi que radio

Courrier de l'Ouest, Le Parisien en France, Ouest-France

RTL, France Inter, NRJ, Chérie FM, Alouette FM, RPS FM, Hit-West

Bravo à tous les participants, pas de date limite finale

Diplôme au Guinness-Book en cours d'étude pour attribution



### EDITO DU MAIRE, JEAN-CHRISTOPHE ROUXEL

L'été s'annonce chaud et nous subissons déjà, à l'écriture de ce bulletin, plusieurs jours à suivre sans pluie. L'eau reste un bien précieux et surtout vital pour l'homme ! Un article complet vous attend en lecture.

Des orchidées à La Lande-Chasles, article complet à découvrir !

Autre remarque sur un sujet qui remonte souvent en mairie, concernant les règles de bon voisinage. Même avec notre devise "Nature et calme" il est noté que malheureusement ce n'est pas toujours le cas, tant par les loueurs de la salle communale qui ne respectent pas le règlement, que d'habitants qui ne font pas attention aux bruits générés et qui peuvent suivant l'heure, créer des tensions. Un petit rappel est fait également en la matière, le bien être commun étant plus important que le bien-être individuel, dans notre société qui, c'est à regretter, tend plutôt vers cette 2e position. Bon été à tous, pour le mieux et rdv à la fête communale le 15 juillet prochain, avec, espérons le, notre fameux feu d'artifice.



## L'EAU, CE BIEN SI PRECIEUX !

---

En moyenne, chaque Français consomme près de 150 litres d'eau par jour. C'est trois fois plus qu'il y a 30 ans. On peut économiser cette denrée précieuse en adoptant quelques bons réflexes et, par la même occasion, alléger nos factures...

**CHASSE D'EAU** : 36 litres d'eau par jour et par personne, en moyenne, partent dans les toilettes. Vous pouvez les équiper d'un mécanisme de chasse d'eau économique (3 / 6 l contre 10 l avec un ancien système). Alternative "système D" : placez une bouteille lestée de sable ou une brique dans le réservoir pour diminuer sa contenance.

**ROBINET** : Pensez à fermer le robinet pendant le nettoyage des mains, le brossage des dents et le rasage.

Réparez vos robinets et votre chasse d'eau : un robinet qui goutte, c'est 100 litres d'eau perdus chaque jour et une chasse d'eau, c'est 1000 litres d'eau perdus chaque jour. Les fuites peuvent représenter 20 % de la consommation d'un foyer. Fermez votre robinet et votre compteur d'eau lorsque vous partez en vacances ou que le bâtiment n'est pas occupé.

**DOUCHE** : Préférez les douches aux bains (50 l contre 150 l).

**MACHINES À LAVER** : Rentabilisez les cycles du lave-linge et du lave-vaisselle. Remplissez-les complètement avant de les faire fonctionner. Vous pouvez aussi utiliser le mode "éco".

**ÉQUIPEMENT** : Bon marché et facile à installer, un embout "économiseur" (appelé aussi mousseur ou aérateur) peut être placé sur le robinet. Le mélange eau/air obtenu permet de moins consommer sans pour autant réduire le débit. Sur le même principe, il existe aussi des pommeaux de douche.

**VÉHICULE** : Nettoyez votre voiture dans une station de lavage, moins consommatrice d'eau grâce à un système de recyclage.

**RÉPARATION** : Réparez sans attendre vos robinets et chasses d'eau. Les fuites peuvent représenter jusqu'à 20% de la consommation totale d'un foyer.

**ARROSAGE** : Préférez un matériel d'arrosage dit "goutte-à-goutte", micro-asperseurs, tuyaux poreux qui consomment moins d'eau que les jets d'eau classiques. Arrosez plutôt le soir, quand la température a baissé, cela réduit les pertes dues à l'évaporation de 5 à 10%.

**RECYCLAGE** : Par exemple, conservez l'eau utilisée pour laver les fruits et légumes et arrosez les plantes avec.

**COLLECTE** : Installez des récipients, ou mieux, une citerne à la descente des gouttières pour récupérer l'eau de pluie. Utilisez-la pour arroser les fleurs, la pelouse...

**NETTOYAGE** : Si vous avez l'option de pouvoir les utiliser, un seau d'eau et un balai brosse consomment beaucoup moins qu'un nettoyeur haute pression.

**ARROSAGE HERBE DU JARDIN** : Si vous habitez dans une zone concernée par un arrêté sécheresse et que cet arrêté indique que l'arrosage des pelouses est interdit (notamment à certaines périodes), les amendes prévues pour contravention à la restriction d'eau sont de 1500 €, voire 3000 € en cas de récidive.





**Comité des fêtes** : Une page Facebook a été créée en 2022. N'hésitez pas à la consulter pour toutes informations. <https://www.facebook.com/profile.php?id=100082315126261>



### Comité des fêtes La Lande Chasles

250 amis • 68 en commun



RDV est donné le 15 juillet 2023 pour la fête communale avec feu d'artifice (si météo favorable). Dimanche 7 août 2023, 2e vide-greniers de l'année. Buvette restauration sur place. MERCI aux bénévoles.

**Société L'Union** : Informations tous les jeudis après-midi au lieu-dit L'Aireau. A venir en septembre 2023, challenge 3X3. Soirée moules-frites le 9 septembre 2023 à la salle communale. Réservations avant le 15 août 2023. Tarifs, voir à la Société. Ouvert à tous.

**Amicale des anciens marins du TCD Orage** : 45 personnes dont 25 anciens marins du TCD Orage se sont retrouvés à Dunkerque le 20 et 21 mai 2023. RDV est donné l'année prochaine à Biarritz du 9 au 12 mai 2024. Le président de l'amicale, Jean-Christophe Rouxel sera le 13 juillet 2023 à Toulon pour la passation de commandement sur le PHA Tonnerre, successeur officiel du TCD Orage. Des embarquements seront



L'espace patrimoine (un des plus petits musées de France) est ouvert au public sur RDV, 11 route des écreuils, lieu-dit « Les Landelles ». Lien web de l'amicale pour tous contacts : <http://tcdorage.free.fr>

**Rando Ferme** : Vous pouvez suivre l'actualité de cette association dont le siège social est sur La Lande-Chasles sur leur page Facebook : <https://www.facebook.com/Rando-Ferme-507164326075911>

Sous le nom "A tout bout de champ", le festival des agricultures et de l'alimentation donne rendez-vous au grand public aux quatre coins du territoire de l'Agglo Saumur Val de Loire du 26 août au 2 septembre 2023. Informations complémentaires sur le site internet <https://www.saumurvaldeloire.fr>



Apparue il y a seulement 20 millions d'années, la famille des Orchidées compte aujourd'hui 30.000 espèces, réparties sur tous les continents et présentes dans tous les milieux, à l'exception des déserts et des milieux polaires. Elles sont en régression depuis plusieurs années, d'une part à cause de l'action de l'Homme (intensification de l'agriculture et de la sylviculture, urbanisation accrue, fauchage inadapté, cueillette sauvage) d'autre part en raison des changements climatiques rapides.

L'orchidée est un symbole de beauté, d'originalité et de fragilité. Elle est un bon indicateur de la santé écologique d'un territoire.

52 espèces d'orchidées ont été recensées en Pays de Loire dont plusieurs sont en danger, voire danger critique d'extinction. 7 espèces au moins sont présentes sur la commune de La Lande Chasles, dans le domaine communal, mais aussi parfois dans certains jardins.

Dans la partie suivante, nous allons vous présenter les espèces observées pour l'instant sur la commune. Elles sont parfois présentes à raison d'un seul individu, d'où l'importance que nous leur accordons. En raison de sa fragilité, un pied d'orchidée peut disparaître d'une année sur l'autre. Le fauchage raisonné mis en place par la commune depuis cette année va en particulier contribuer à la préservation des orchidées présentes sur notre territoire, et reflète ainsi la devise de la commune, « Nature et calme ».

### 2. Les orchidées actuellement trouvées sur la Lande Chasles

2.1. L'orchidée bouc (*Himantoglossum hircinum*) : la plus grande, 25 à 80 cm de haut, en fleurs de mai à juillet. Elle dégage un parfum particulier qui lui a donné son nom....



2.2. L'ophrys abeille (*Ophrys apifera*) : 15 à 50 cm, en fleurs de mai à juillet. Son dessin évoque une abeille et celles-ci, en venant la visiter, emmènent sur leur dos le pollen, ce qui permettra de polliniser une autre plante.



2.3. L'épipactis à feuilles larges (*Epipactis helleborine*), qui porte bien son nom. Elle mesure 20 à 80 cm, peut fleurir de juin à septembre. Celles trouvées jusqu'à présent sur la commune n'ont pas été vues en fleurs pour l'instant (écrasement par camion de transport de bois en particulier...), ce qui nous a obligé à emprunter les 2 dernières photos au site <https://www.tela-botanica.org>.



2.4. L'orchis mâle (*Orchis mascula*) : 15 à 50 cm, fleurit de mai à juin. Les feuilles sont généralement maculées de taches brunes ou noires. 2.5. L'orchis tacheté (*Dactylorhiza maculata*) : 20 à 60 cm de haut, ses feuilles sont tachetées de petites taches sombres, d'où son nom. La floraison a lieu entre mai et juillet. Les dessins de la fleur peuvent être très différents d'une plante à l'autre. C'est une orchidée typique des sols acides.



2.6. L'orchis bouffon (*Orchis morio*) : facilement reconnaissable aux rayures vertes sur son « casque », rappelant les dessins des costumes des bouffons du roi, aux temps anciens. Fleurit de mai à juin, 10 à 30 cm de haut.



2.7. La spiranthe d'automne (*Spiranthes spiralis*) : la plus tardive de toutes, question floraison, puisqu'elle fleurit entre fin août et fin septembre. En plus, elle est petite (10 à 30 cm maximum) et ses fleurs passent souvent inaperçues. Mais quel dommage, car non seulement les fleurs sont très délicates, presque translucides, mais en plus elles sont insérées en une spirale très marquée et originale (d'où son nom). Elle est très sensible au fauchage.



### 3. Comment protéger les orchidées de La Lande Chasles ?

La présence d'orchidées est une vraie valeur ajoutée d'un point de vue agrément et tourisme.

Pour les protéger, il faut d'abord les repérer.

Si vous en trouvez, surtout, ne les cueillez pas, ne les transplantez pas : ce sont des plantes qui ont besoin pour vivre de microorganismes spécifiques, présents seulement dans des zones précises et souvent très limitées.

Mais signalez à la mairie l'endroit précis où vous les avez observées. Il peut aussi s'agir d'espèce qui n'ont pas encore été repérées, auquel cas, vos observations seront particulièrement importantes.

Des actions peuvent alors être menées à plusieurs niveaux :

- Communal sur les terrains du domaine public : le fauchage raisonné mis en place à partir de cette année devrait accorder une place spéciale à la protection des orchidées, et permettre aux plantes présentes de survivre, voire se développer. Par ailleurs, des relevés des plantes présentes sont réalisés, en lien avec le Conservatoire National de Botanique de Brest.

- Individuel sur les propriétés privées : marquer les plantes avec un petit piquet pour éviter leur passage sous la tondeuse ou... sous les chaussures. Et surveiller d'une année sur l'autre leur réapparition.

Avec votre aide, peut-être qu'un jour La Lande Chasles sera connu comme le village des orchidées !

Gilles Poirier





3 lieux seront proposés sur La Lande-Chasles pour les prochaines journées du patrimoine 2023. Uniquement le dimanche 17 septembre 2023, en matinée. Entrée gratuite.

- L'église Saint Jean, de 9h à 12h. Guide sur place, Raymond Mignot, conseiller municipal. A découvrir le tableau restauré, du XVIIe siècle, "L'Adoration des mages", inauguré le 8 janvier 2023.

- L'espace patrimoine de l'amicale des anciens marins du TCD Orage, de 9h à 12h, dans un container maritime, classé 4e plus petit musée de France, et son port maritime ! Guide sur place, Jean-Christophe Rouxel, président fondateur de l'amicale et maire de La Lande-Chasles.

- La Société L'Union, boule de fort, de 9h à 12h30. Guides sur place Bernard Jousset, président de l'association et maire honoraire de La Lande-Chasles, et Jean-Luc Deschamps, conseiller municipal. Buvette sur place.





Janvier 2023

Inauguration du tableau restauré "L'Adoration des mages" en présence de Monseigneur Delmas, évêque d'Angers



Février 2023

Nouveau président société L'Union, Bernard Jousset. Merci à James Patoyt. A droite Raymond Mignot V.Pdt



Mars 2023

E. Merce, référent gendarme et ambassadeur



Avril 2023

En préparatif pour la course de caisse à savon à Mouliherne



Mai 2023

Mariage d'un membre du conseil municipal !



Juin 2023 / 41 participants, + de 50 chevaux et 2 ânes  
Beau succès de la 2e boucle équestre des écureuils





Rappel de l'arrêté préfectoral valide actuellement dans le Maine et Loire, pour des activités à caractère privé.

**Article 10** : Les travaux momentanés de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers en dehors de tout cadre professionnel et à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon, pompes d'arrosage à moteur à explosion, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 19 h 30

- les samedis de 9 h 00 à 12 h 00 et de 15 h à 19 h 00

- les dimanches et jours fériés de 10 h 00 à 12 h 00.

Tapage nocturne : l'article R. 623-2 : Il s'applique aux bruits troublant la tranquillité entre le coucher et le lever du soleil en principe entre 22h et 7h00. Le tapage nocturne concerne tout bruit perçu d'une habitation à l'autre ou en provenance de la voie publique.

L'article R. 623-2 du code pénal institue une amende de 3ème classe (450 € au plus) pour réprimer les bruits ou tapages injurieux ou nocturnes troublant la tranquillité d'autrui. L'auteur de tapage nocturne peut également être condamné au versement de dommages et intérêts.

Tapage diurne ou bruit de comportement : l'article R. 1334-31 : Il s'applique aux bruits troublant la tranquillité entre le lever et le coucher du soleil en principe entre 7h00 et 22h00. Le tapage diurne concerne tout bruit perçu d'une habitation à l'autre ou en provenance de la voie publique.

L'article R. 1334-31 du code pénal institue une amende de 3ème classe (450 € au plus) pour réprimer les bruits ou tapages injurieux troublant la tranquillité d'autrui. L'auteur de tapage nocturne peut également être condamné au versement de dommages et intérêts.

Le tapage diurne ou nocturne peut prendre la forme :

- de cris d'animaux, généralement d'abolements de chiens ;
- de jeux bruyants pratiqués dans des lieux inadaptés (parties communes, sous les fenêtres, etc) ;
- d'activités occasionnelles : travaux de réparation et fêtes familiales, etc.
- de bruits provenant d'appareils divers : musique ; outils de bricolage et de jardinage ; appareils électroniques (télévision, ordinateur, console de jeux), etc. ;
- du bruit provoqué par le fonctionnement de certains équipements fixes : climatiseurs, ventilateurs, pompes à chaleur, etc.
- de sons provenant de locaux ayant subi des aménagements dégradant l'isolation acoustique ;
- de l'utilisation de pétards et feux d'artifices.

## VISITE DE L'ASSEMBLEE NATIONALE - COMPLET !

Date retenue, jeudi 20 juillet 2023. Départ en car 8h. Déjeuner pique-nique à Paris.

Visite de l'assemblée nationale à 13h40. 50 personnes maximum. Retour vers 21h30

18 euros pour les habitants et propriétaires fonciers de La Lande-Chasles. 36 euros pour les autres.



## PLANTATION DE HAIES BOCAGERES ET RESTAURATION DE MARES

Opération 2023-2025

Les haies et les mares rendent une multitude de services tant agricoles, économiques, patrimoniaux, environnementaux, hydraulique et épuratoire. Des financements existent !

### PLANTATION DE HAIES

Projet financé à 80 % (50% CD49, 30% AELB) soit un reste à charge de 20% pour le planteur.

#### Conditions d'éligibilité :

- Conservation et entretien pendant 20 ans
- Linéaire minimum de 100 m par planteur
- Minimum 30% de végétaux d'origine locale
- Haie en zone rurale, en plein champ ou en bordure de voie (zones agglomérées et pourtour de bâtiment exclus)
- Haie simple ou double, alignement d'arbres, îlot bocager (10 ares max.)
- Haie à rôle hydraulique et environnemental
- Pas de compensation d'arrachage

#### Travaux financés :

- Maîtrise d'oeuvre et travaux de préparation du sol
- Fourniture de végétaux, plantation, protections contre le gibier
- Fourniture du paillage ou du produit 100% biodégradable
- Tuteurs en bois naturel sans traitement

### RESTAURATION DE MARES

Projet financé à 100 % (50% CD49, 30% RPDL, 20% SMBAA) avec un plafond de 3000 € H.T./mare

#### Conditions d'éligibilité :

- Conservation et entretien pendant 20 ans
- Mare en zone rurale (zones agglomérées et pourtour de bâtiment exclus)
- Surface de la mare entre 50 m<sup>2</sup> min et 500 m<sup>2</sup> max
- Profondeur maximale = 2m, pentes douces (3 pour 1)
- Aucun traitement chimique dans un rayon de 10 m autour de la mare

#### Travaux financés :

- Maîtrise d'oeuvre et réalisation des inventaires
- Travaux de bucheronnage, débroussaillage, curage, reprofilage de berge et évacuation des déblais

Contact avant le 1er septembre de l'année en cours pour une réalisation des travaux l'année suivante :

Laurent Tertrais (EDEN) : 06.60.89.08.29 - Mail l.tertrais@eden49.co

Armelle Vinet (Chambre d'agriculture) : 06.26.64.30.50 - Mail armelle.vinet@pl.champagri.fr

Prochain bulletin municipal fin décembre 2023

Suivez-nous sur Facebook, Twitter, Instagram, et Tik-Tok !

Et si vous n'êtes pas sur le net, ne pas hésiter à vous renseigner en mairie.